

DEPARTEMENT

Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Syndical

Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre

Nombres de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
12	12	10



Séance du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 juin à 17 heures 30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Alain DENERIAZ

Date de la convocation
20/06/2018

Date d'affichage
20/06/2018

Numéro de la délibération
17/2018

Présents Alain DENERIAZ (*titulaire-pouvoir Jean-Jacques GRANDCOLLOT*) - Jean-Philippe PINARD (*titulaire*) - Jean-Marc BOURSE (*suppléant*) - Georges DECHAVASSINE (*titulaire*) - Benoît BOUVET (*titulaire - sorti de la salle avant délibération*) - Joël VAUDEY (*titulaire*) - Sabine RIONDEL (*pouvoir Pascal ROUILLER-MARTIN*) - Eric ANTHOINE (*titulaire*) - Emeric WASSON (*suppléant*) - Cyril CATHELINÉAU (*pouvoir de Bernard CARTIER*)

Excusés Jean-Jacques GRANDCOLLOT (*pouvoir Alain DENERIAZ*) - Stéphane BOUVET (*titulaire*) - Pascal ROUILLER MARTIN (*pouvoir Sabine RIONDEL*) - Rénauld VAN CORTENBOSCH (*titulaire*) - Bernard CARTIER (*pouvoir Cyril CATHELINÉAU*)

Objet de la Délibération
SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE 11 JUIL. 2018 COURRIER ARRIVÉ

Par délibération n°27/2016 et n°28/2016 du 31 août 2016, le conseil syndical avait décidé la réalisation des "**Restructuration et mise en conformité en assainissement collectif des travaux Tranche 1**" sur la commune de la Rivière Enverse.

Travaux assainissement – Tranche 1

Commune de la Rivière Enverse

Choix et adjudication d'une entreprise de travaux, prestataires "contrôles qualité" et "mission SPS"

Signature des marchés

Après plus d'une année de justificatifs du projet auprès des organismes financeurs, la consultation des entreprises a été autorisée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le 22 février 2018 et par le Conseil Départemental, le 14 mai 2018.

Monsieur le président rappelle le contenu du dossier et le règlement de consultation. Il présente ensuite les résultats de la consultation des entreprises, présente l'analyse des offres du maître d'œuvre, Hydrétudes, ainsi que les consultations "contrôles qualité" et "mission SPS".

Il précise ensuite le plan de financement actualisé de l'opération et présente la proposition de convention devant intervenir entre le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le SIMG.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Prefecture

Le 11 JUIL. 2018

et publication ou notification

Le 11 JUIL. 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président, le conseil syndical, à la majorité (pour : **9** – Contre : **0** – Abstention : **1** Jean-Philippe PINARD):

- **prend** note des informations communiquées par Monsieur le président et le bureau d'étude Hydrétudes,
- **décide** de retenir le groupement d'entreprises **DECREMPS TP / EIFFAGE / DEFFAYET TP** (sous-traitant), **variante 1** pour un montant de **3 459 064.70 € HT** et un délai global de **20.5 mois** (période préparation juillet/août 2018 – exécution sur site à partir du 03 septembre 2018),
- **demande** au maître d'œuvre Hydrétudes et au conducteur d'opération (personnels du SIMG), la plus grande vigilance sur le suivi des travaux et l'application du marché public de travaux, et **d'assurer** toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération,
- **précise** que les déblais de chantier devront impérativement être mis en décharge faisant l'objet d'une autorisation préfectorale ou réutiliser in situ après analyses et caractérisation,
- **décide de retenir** l'entreprise **SATER** pour un montant de **48 788.50 € HT** afin d'assurer les contrôles qualité après exécution (vidéo-étanchéité-compactage) et **de retenir** la société **SKADI** pour un montant de **14 550 € HT** afin de mener à bien la mission SPS,
- **valide et s'engage** à mettre en application la charte qualité de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **autorise** Monsieur le président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier et à entreprendre toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération

**Travaux assainissement –
Tranche 1**

**Commune de la Rivière
Inverse**

**Choix et adjudication
d'une entreprise de
travaux, prestataires
"contrôles qualité" et
"mission SPS"**

Signature des marchés

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le **11 JUIL. 2018**

et publication ou notification

Le **11 JUIL. 2018**

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Alain DENERIAZ



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Syndical

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

30 SEP. 2016

COURRIER ARRIVÉ

Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre

Nombres de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
12	9	9



Séance du 31 août 2016

L'an deux mille seize et le 31 août à 17 heures 30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Alain DENERIAZ

Date de la convocation
24/08/2016

Date d'affichage
24/08/2016

Numéro de la délibération
27/2016

Présents Alain DENERIAZ (*titulaire*) - Jean-Philippe PINARD (*titulaire*) - Jean-Jacques GRANDCOLLOT (*titulaire*) - Joël VAUDEY (*titulaire*) - Pascal ROUILLER-MARTIN - (*titulaire*) -- Sabine RIONDEL (*suppléante*) - Eric ANTHOINE (*titulaire*) -- Rénald VAN CORTENBOSCH (*titulaire*) - Martine FOURNIER (*titulaire*) - Cyril CATHELINÉAU (*suppléant*)

Objet de la Délibération

Excusés Laurent BARRAS (*titulaire*) - Bernard CARTIER (*titulaire*) -

**Raccordement de la
Rivière Enverse à la
station d'épuration
intercommunale sise à
Morillon**

**Programme de travaux de
mise en conformité en
assainissement collectif
2017/2020**

**Actualisation du zonage
d'assainissement**

En introduction, Monsieur le président rappelle le contenu et les engagements pris lors de la séance du 24 février 2016 (délibération n°01/2016 "Demande d'adhésion à la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Rivière Enverse").

Il est ensuite présenté à l'assemblée délibérante un avant-projet général pour la mise en conformité en assainissement collectif de la commune de Rivière Enverse, réalisé par le bureau d'études Hydrétudes, ainsi qu'une proposition de programme de travaux 2017/2020 et d'une actualisation du zonage d'assainissement réalisé par le syndicat.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil syndical :

- valide l'avant-projet général du bureau d'étude Hydrétudes,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le 30 SEP. 2016

et publication ou
notification

Le 30 SEP. 2016

**Raccordement de la
Rivière Enverse à la**

- **décide** de mettre en œuvre le programme de travaux suivant :

Désignation	Lieu	Caractéristiques	Travaux	Coût opération € HT	Echéancier	Rappel APS février 2016
Bassin versant 1 Secteur 1	RD4/ STEP Antennes Cellières/c chef lieu Sous RD	50 habitations soit 200 EH	Tranche 1 5 945 ml fonte 200 1 400 ml PE 110 2 000 ml PE 110 2 postes de refoulement 122 regards collecteurs 46 branchements	3 434 700 (578 €/ml)	2017 et 2018	Créer uniquement le collecteur entre Morillon-Rivière- Chatillon 2016 à 2018 et programmer la suite sur plusieurs années 2018 à horizon 2020 (références note de synthèse du 8 fév 2016 et délibération n°1/2016 du 24 fév 2016)
Bassin versant 2 Secteur 2	Chef lieu	Mairie / Ecole Salle des fêtes 41 habitations soit 200 EH	Tranche 2 1 618 ml fonte 200 80 regards collecteurs 41 branchements	651 400 (403 €/ml ?)	2019	
Bassin versant 3 Secteur 3	Le Plon / Cellières	~ 32 habitations ~ 150 EH (4/5 EH par habitations)	Tranche 3 1780 ml fonte 200 82 regards collecteurs 32 branchements	595 400 (334 €/ml ?)	2020	
Bassin versant 4 Secteur 4	Petit Marvel Grand Marvel Le Plan	~ 37 habitations ~ 150 EH	Tranche 4 952 ml fonte 200 44 regards collecteurs 37 branchements	408 000 (429 €/ml ?)	A partir 2021	
Bassin versant 5 Secteur 5	Les Avignières	~ 15 habitations Gite les Avignières ~ 100 EH	Tranche 5 825 ml fonte 200 51 regards collecteurs 15 branchements	262 200 (317 €/ml)	Au-delà 2025	
ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIVE RIVIERE ~ 800 EH			11 100 ml fonte 200 377 regards collecteurs 170 branchements 2 postes de refoulement	5 351 700 (488 €/ml)	2017 à 2025	

**station d'épuration
intercommunale sise à
Morillon**

**Programme de travaux de
mise en conformité en
assainissement collectif
2017/2020**

**Actualisation du zonage
d'assainissement**

- **précise** que ce programme est indissociable de celui de la commune de la Chatillon-sur-Cluses, notamment la première tranche de travaux programmée en 2017/2018 sur la RD4 entre Chatillon-sur-Cluses-Rivière Enverse – Morillon,
- **sollicite** d'ores et déjà toutes les aides financières susceptibles de financer ce programme de travaux, notamment celles du SMDEA, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et DETR,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le **30 SEP. 2016**

et publication ou
notification

Le **30 SEP. 2016**

- **modifie** et actualise le zonage d'assainissement de Rivière Enverse compte tenu **de la nature de sols défavorables à l'assainissement non collectif ou la densification de l'habitat peu favorable à l'assainissement non collectif**, comme suit :

Assainissement collectif		Assainissement NON collectif
Chef lieu	Sous le rocher/le Clus	La Grange
Cellières/le Plon	Fargot	Le Beule
Petit Marvel	Vagny	Nicodex
Grand Marvel	Pacotet	La plaigne
Les Plans	Clativan	Brochere
Les Avignièrès	Sous la sage	Chez fillou
Arsonnex	Crozet	La biollaz
	Cravarin	Les Montees
		Chez clerc

Raccordement de la Rivière Enverse à la station d'épuration intercommunale sise à Morillon

Programme de travaux de mise en conformité en assainissement collectif 2017/2020

Actualisation du zonage d'assainissement

- **autorise** Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à entreprendre toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Le 30 SEP, 2016

et publication ou notification

Le 30 SEP, 2016

Pour extrait conforme,
Le Président,
Alain DENERIAZ




DEPARTEMENT

Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Syndical

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Nombres de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	8	7



Séance du 24 février 2016

L'an deux mille seize et le 24 février à 17 heures 30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M Alain DENERIAZ

Date de la convocation
18/02/2016

Date d'affichage
18/02/2016

Numéro de la délibération
01/2016

Présents Alain DENERIAZ (*titulaire*) – Jean-Philippe PINARD (*titulaire*) – Jean-Jacques GRANDCOLLOT (*titulaire*) - Stéphane BOUVET (*titulaire*) – Benoit BOUVET (*titulaire*) - Joël VAUDEY (*titulaire*) - Pascal ROUILLER MARTIN (*titulaire*) Sabine RIONDEL (*suppléante*)

Objet de la Délibération

Excusés Jean-Marc BOURSE (*suppléant*) – Laurent BARRAS (*titulaire*) – Delphine BAUD (*suppléante*)



VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi Notre et le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Haute-Savoie ;

VU la proposition du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* de raccorder à la station d'épuration intercommunale sise à Morillon, les communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses ;

VU la délibération n°21/2015 du 28 novembre 2015 du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix*, proposant son intégration à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre de manière progressive et structurée :

**Demande d'adhésion à la
compétence
assainissement collectif
des communes de la
Rivière Enverse et de
Chatillon-sur-Cluses**

- 2016 : adhésion des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses au SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* pour la compétence assainissement collectif, permettant de relancer les études et réaliser les travaux de raccordement à la station d'épuration intercommunale de Morillon (programme travaux 2016/2018)

- 2016/2018 :

- définir en **partenariat** et par convention le devenir de la compétence **eau potable** sur les communes Rivière Enverse/Chatillon-sur-Cluses/Saint Sigismond (SIVU des Fontaines) et SIVOM *Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix*

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication ou notification

Le

2. définir les nouvelles modalités de gestion au sein du SIVOM *Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix* des services eau et assainissement pour 6 communes (Morillon-Samoëns-Sixt-Verchaix-Rivière Enverse – Chatillon-sur-Cluses) : mise en place d'une régie ou préparation consultation DSP par affermage

- à partir de 2018 et jusqu'à l'horizon 2020 : préparer le transfert à la C.C.M.G en tenant compte des élections municipales de mars 2020.

VU l'article 2 alinéa 1 et 2 des statuts du SIVOM *Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix* :

- *"la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement intéressant plusieurs communes syndiquées, avec station d'épuration d'ensemble à Morillon ;*
- *en accord avec les communes intéressées la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement purement communaux comprenant diverses canalisations séparatives, et éventuellement station de relèvement"*

**Demande d'adhésion à la
compétence
assainissement collectif
des communes de la
Rivière Enverse et de
Chatillon-sur-Cluses**

CONSIDERANT la nécessité pour les communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses de créer, à court terme, un système d'assainissement collectif ;

CONSIDERANT les conditions administratives, techniques et financières d'adhésion au SIVOM *Morillon Samoëns-Sixt-Verchaix* et notamment droit d'entrée inexistant, engagement sur un planning de travaux 2016/2018 (collecteur principal de transfert entre Morillon – Rivière Enverse et Chatillon-sur-Cluses "mairie") et prise en charge des dépenses/recettes investissement et fonctionnement ;

CONSIDERANT les délibérations de demande d'adhésion de la Rivière Enverse n°2016/01 du 28 janvier 2016 et de Chatillon-sur-Cluses n°2015-58 du 26 janvier 2016 ;

CONSIDERANT la note du 08 février 2016 et l'avis favorable émis par les membres du bureau réunis le 10 février 2016 ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication ou notification

Le

Le conseil syndical, à l'unanimité (7 pour – 0 contre – 0 abstention) :

**Demande d'adhésion à la
compétence
assainissement collectif
des communes de la
Rivière Enverse et de
Chatillon-sur-Cluses**

- **accepte** l'adhésion pour la compétence assainissement collectif des communes de la Rivière Enverse et de Chatillon-sur-Cluses,
- **décide** de reprendre les études, dès mars 2016, permettant de définir une planification des travaux sur l'ensemble des territoires communaux et de déposer dès septembre 2016 un dossier de demande de subvention auprès des organismes financeurs (SMDEA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, DETR, autres...) pour une première tranche de travaux correspondant à la création du collecteur principal (collecte et transfert) entre la station d'épuration intercommunale sise à Morillon – Rivière Enverse – Chatillon-sur-Cluses (mairie) pour un linéaire d'environ 8 km et une enveloppe financière de 4 000 000 € HT – Objectif : mise en service horizon 2018,
- **sollicite** dès à présent toutes les aides financières susceptibles d'être allouées par le SMDEA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, DETR, autres,
- **précise** que l'ensemble des modalités techniques, financières et administratives du SIVOM s'appliqueront de fait aux nouvelles communes,
- **constate** avec satisfaction le renforcement, la structuration, le fondement de l'intercommunalité dans la vallée du Giffre,
- **autorise** Monsieur le président à engager toutes les démarches utiles et à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations (demandes de subventions – autorisations de passage si nécessaire – contrat marché maîtrise d'oeuvre – appels d'offres et consultation des entreprises – convocations de la commission d'appels d'offres – conventions de financement – divers marchés SPS, contrôle technique, travaux, contrôles qualité, etc...),

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le

et publication ou notification

Le

Ainsi fait et délibéré en séance, les mois, jour et an que susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Alain DENERIAZ

